

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
Titre Modéliste en prêt à porter femme de niveau 5
Code RNCP38246

INFORMA
FORMAMOD

Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience

SOMMAIRE

Objectif du droit à la VAE

Conditions pour candidater

Procédure d'accès à la VAE

- Pré-candidature
- Contrat avec l'organisme certificateur
- Le dossier de recevabilité VAE - livret 2
- Préparation du mémoire professionnel
- Inscription à une session de validation
- Tarifs

Accès à la fiche de présentation du titre Modéliste en prêt à porter femme

Dispositifs de financement

Objectif du droit à la VAE

La VAE est un droit individuel qui permet d'accéder à tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou certification professionnelle en faisant reconnaître ses compétences acquises lors de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Conditions pour candidater

Le candidat doit justifier d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en continu ou non, en rapport étroit avec le référentiel de la certification visée. Les stages intégrés dans la préparation d'un diplôme en formation initiale ne sont pas pris en compte.

Procédure d'accès à la VAE

Les personnes qui souhaitent s'engager dans un parcours de VAE doivent s'inscrire sur le portail France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

Un candidat ne peut pas faire plus d'une demande par an pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes, sauf lorsque les demandes précédentes portaient sur la validation de blocs de compétences.

Pour actionner une VAE afin de viser le titre de Modéliste en prêt à porter femme, merci de prendre contact pour la pré-candidature par mail ou téléphone avec l'un des 2 organismes certificateurs :

INFORMA, Adresse : 1, rue des Ecoles - 59 100 ROUBAIX
Téléphone : 03 20 69 90 90 Mobile : 06 82 81 36 50
Courriel : contact@informa-formation.com

FORMAMOD Adresse : La Grande Arche – Paroi Nord, 1 Parvis de la Défense 92044 PARIS
La Défense Cedex
Téléphone : 01 87 66 17 66 Mobile : 06 24 24 37 26
Courriel : infos@formamod.com

➔ La pré-candidature

Elle consiste en une description synthétique par courrier de votre parcours et votre projet. Elle comprend la présentation de votre parcours de formation initiale et continue, un résumé de votre parcours professionnel, de vos activités extra-professionnelles en rapport avec la certification visée, les documents rendant compte des expériences acquises ainsi que des formations suivies.

Elle est soumise à l'avis d'un membre de la direction de l'organisme certificateur + 1 formateur.trice expert(e) métier. Après vérification des critères d'éligibilité, l'organisme certificateur s'engage à notifier sa décision dans les 2 mois suivant la réception du dossier.

Si la demande est recevable, le Livret 2 de VAE vous est alors remis. Vous devez constituer un dossier de validation destiné au jury.

Il peut vous être conseillé de bénéficier d'un accompagnement.

➔ Le contrat avec l'organisme certificateur

Si vous souhaitez poursuivre votre démarche de VAE, vous signerez un contrat avec l'un des deux organismes certificateurs. Ce contrat précise les modalités d'évaluation pour accéder à la certification, le coût de la VAE.

→ Le dossier de VAE - Livret 2

Dans ce livret il vous est demandé de décrire de façon plus détaillée les fonctions exercées et les tâches remplies dans le cadre de vos activités salariées et extra-professionnelles si elles entrent dans les acquis de l'expérience à faire valider.

Il est constitué comme un dossier de preuves professionnelles décrivant vos expériences.

→ Inscription à une session de validation

En tant que candidat vous êtes inscrit à une session de validation dans les 3 mois suivant le dépôt du dossier de validation au cours de laquelle vos compétences professionnelles seront évaluées sur la base du livret 2 et des éléments de preuve annexés, par un jury de professionnels habilités composé de 4 membres.

Les résultats et la décision du jury sont communiqués au candidat par écrit à l'issue de la session selon le règlement de certification.

→ Tarifs

Le coût de la prestation VAE est de

- 500 € HT

Présentation du titre « Modéliste en prêt à porter femme »

La fiche descriptive de la certification du Répertoire National des Certifications Professionnelles - RNCP – présente le titre de Modéliste en prêt à porter femme, ses principales caractéristiques, les compétences visées, les 4 blocs d'activités le composant, son niveau de qualification.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38246>

Dispositifs de financement

La VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent aux financements des dépenses de la formation professionnelle continue. Ces acteurs varient selon votre statut.

Vous êtes salarié :

- Entreprise employeur (dans le cadre du plan de développement des compétences) et/ou l'OPCO dont elle dépend, Transition Pro (congé VAE).

Vous êtes demandeur d'emploi :

- France Travail - dans la limite des droits acquis figurant sur votre compte CPF
- Le Conseil Régional

→ Le congé de VAE

Vous pouvez bénéficier du Congé de VAE.

Le salarié souhaitant bénéficier d'un congé de VAE doit désormais adresser sa demande d'autorisation d'absence à son employeur au plus tard 30 jours avant le début des actions de VAE. De son côté, l'employeur doit lui répondre dans les 15 jours.

Pour compléter votre information :

<https://www.vae.gouv.fr/>